

RECTIFICATIFS

Rectificatif à la décision du Conseil portant suspension de concessions tarifaires et relèvement des droits de douane applicables aux importations de certains produits en provenance des États-Unis d'Amérique

(Journal officiel des Communautés européennes n° 49 du 25 juin 1962)

Page 1519/62 :

Lire les annexes I et II à cette décision comme suit :

ANNEXE I

T.E.C.	Produit	Taux T.E.C. initial	Taux T.E.C. négocié
39.02 B I a	Polyéthylène, sous l'une des formes visées à la note 3 a et b du chapitre 39	20 %	20 %
39.02 B VI a	Polystyrène et ses copolymères, sous l'une des formes visées à la note 3 a et b du chapitre 39	20 %	20 %
51.04 A	Tissus de fibres textiles synthétiques	21 %	17 %
51.04 B	Tissus de fibres textiles artificielles	20 %	16 %
32.09 A II	Vernis; peintures à l'eau, pigments à l'eau préparés du genre de ceux utilisés pour le finissage des cuirs; autres peintures, à l'exclusion de l'essence de perle ou essence d'Orient; pigments broyés à l'huile, à l'essence, dans un vernis ou dans d'autres milieux, du genre de ceux servant à la fabrication de peintures	19 %	15 %

ANNEXE II

T.E.C.	Produit	Taux T.E.C. initial	Taux T.E.C. négocié
39.02 B I a	Polyéthylène, sous l'une des formes visées à la note 3 a et b du chapitre 39	20 %	40 %
39.02 B VI a	Polystyrène et ses copolymères, sous l'une des formes visées à la note 3 a et b du chapitre 39	20 %	40 %
51.04 A	Tissus de fibres textiles synthétiques	21 %	40 %
51.04 B	Tissus de fibres textiles artificielles	20 %	40 %